



## AVIS PUBLIC

### CHANGEMENT DE LIEU POUR LA TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

---

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné, qu'en raison des assouplissements des mesures sanitaires, les séances ordinaires du conseil municipal de la Ville de Port-Cartier se tiendront à nouveau à la salle du conseil (RC-12) de l'Hôtel de ville située au 40, avenue Parent, à Port-Cartier.

Les personnes se présentant à une séance ordinaire du conseil municipal devront respecter les mesures de sécurité mises en place, à savoir :

- Porter un masque en tout temps ;
- Se désinfecter les mains ;
- Respecter la distanciation physique.

Afin de ne pas compromettre la sécurité des personnes présentes, la Ville se réserve le droit de refuser une personne présentant des symptômes de Covid-19 ou refusant de respecter les mesures de sécurité.

Si la Ville doit refuser l'accès à tout ou une partie du public pour respecter les mesures sanitaires, un enregistrement audio sera mis à la disposition du public.

**FAIT À PORT-CARTIER**, ce 27<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2022.

La greffière adjointe,

AC/rlb

M<sup>e</sup> Ariane CAMIRÉ